

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Bureau

Séance du 24 juin 2025

Objet de délibération :
Avis du Syndicat mixte sur le SCoT
SEPAL

Sont présents 7 membres convoqués le 17 juin 2025.
Sont excusés : Philippe BELAIR - Danielle BERRODIER – Xavier DELOCHE –
Emmanuel GINET – Jean-Louis GUYADER – Sylvie OBADIA – Jean-Alex
PELLETIER et Françoise VEYSSET-RABILLOUD

Le Président fait part de la sollicitation par le Syndicat mixte du SEPAL, de l'avis du Syndicat mixte BUCOPA dans le cadre de la révision générale de son SCoT conformément aux articles L.132.7 et L.143.20 du Code de l'urbanisme.

Il informe les membres du Bureau que le projet de SCoT a été arrêté le 14 mars 2025 et reçu au syndicat mixte le 3 avril 2025.

Les membres du Bureau du SCoT BUCOPA ont pris soin d'analyser son contenu et soulignent la cohérence globale du document.

Les élus du Bureau notent que l'agglomération lyonnaise fait le choix de diminuer l'accueil de population dans l'hyper centre (Lyon -Villeurbanne) au profit d'une approche multipolaire de l'aménagement de l'agglomération lyonnaise.

Cette inclinaison de la métropole lyonnaise pour le développement des territoires péri-urbains s'appuiera notamment sur le développement de nouvelles offres de mobilités telles que le SERM qui concernera aussi le territoire du BUCOPA.

Au regard de ces interconnexions et de ces complémentarités territoriales, le BUCOPA demande que cette conception multipolaire de l'aménagement prenne en compte les impacts sur son territoire. Elle pourra alors se traduire à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise, dans le cadre d'une coopération renforcée dans de nombreux domaines tels que la mobilité, l'offre tertiaire, le commerce ou encore la formation, entre l'agglomération lyonnaise et les territoires qui l'entourent.

Le BUCOPA accueille sur son territoire un équipement de production nucléaire qui pourvoit aux besoins en électricité notamment des habitants de la Métropole de Lyon. Il est ciblé pour recevoir deux réacteurs de type EPR2 si leur construction devait être confirmée. Le BUCOPA, en cours de révision, rappelle son attachement au mixte énergétique, et souhaite dans ce cadre, que les décisions d'ordre national en matière énergétique opérées sur son territoire soient prises en compte par les SCoT limitrophes.

Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- REND UN AVIS FAVORABLE au projet de SCoT arrêté du SEPAL.

Le Président du Syndicat Mixte,



Alexandre NANCHI